



AUC/CRMC4/EXP/2017

Distr. générale
4 décembre 2017

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Commission de l'Union africaine
Quatrième Conférence des ministres africains chargés
de l'enregistrement des faits d'état civil
Réunion de groupe d'experts
Nouakchott, 4-6 décembre 2017

Rapport de la réunion de groupe d'experts



APAI-CRVS
Everyone visible in Africa



Decade for Repositioning
of Civil Registration and
Vital Statistics in Africa
2017-2026



CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

I. Introduction

1. La réunion de groupe d'experts de la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue du 4 au 6 décembre 2017 au Palais des congrès de Nouakchott.

II. Participation

2. Ont participé à la réunion des représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République arabe sahraouie démocratique, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Togo, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

3. La réunion a été organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD). Les institutions ci-après y ont également été représentées : Division de statistique de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Banque mondiale ; Union européenne ; Bloomberg, Centre d'excellence, Data for Health et Plan International.

III. Première séance : Ouverture

A. Ouverture de la réunion

4. Le représentant de la BAD a déclaré qu'un système fonctionnel d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil était essentiel pour le suivi du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Afrique et des cinq grandes priorités de la Banque africaine de développement, connues sous le nom des « Cinq grandes priorités ». Les efforts déployés par de nombreux pays africains pour entreprendre des évaluations complètes de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil respectif et élaborer des plans stratégiques étaient encourageants. La Banque africaine de développement avait soutenu ces initiatives et continuerait à travailler avec d'autres partenaires pour renforcer les capacités des États membres en matière de système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

5. Le représentant de la CEA a souligné l'amélioration significative des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique au cours des sept dernières années. Plusieurs résolutions et recommandations importantes avaient été adoptées lors des conférences précédentes des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil pour renforcer et accélérer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans la région. En conséquence, la région était passée d'efforts isolés et axés sur des projets à une approche programmatique plus coordonnée et holistique dans le cadre du Programme africain pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des faits de l'état civil. Le groupe de base régional chargé des systèmes d'enregistrement des faits d'état

civil et d'établissement des statistiques de l'état civil avait joué un rôle clé dans la coordination et la fourniture du soutien technique. Malgré les progrès remarquables réalisés, plusieurs défis demeuraient. Il s'agissait notamment de l'insuffisance du financement, le l'existence d'un secrétariat du Programme africain pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des faits de l'état civil ne disposant pas de suffisamment de personnel et de ressources et de l'absence de travaux de recherche et développement nécessaires permettant de mieux comprendre le processus des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des faits de l'état civil.

6. La représentante de la Commission de l'Union africaine a, au nom de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, souhaité la bienvenue à tous les délégués présents. Elle a indiqué que la quatrième conférence était organisée comme suite aux conférences précédentes, pour échanger des vues, partager les expériences et les meilleures pratiques, et identifier les défis existant dans le domaine des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Les chefs d'État et de gouvernement avaient accordé une priorité à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des faits de l'état civil sur le continent et avaient institutionnalisé la conférence ministérielle en 2012 et avaient déclaré la période 2017-2021 « Décennie du repositionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des faits de l'état civil en Afrique. Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des faits de l'état civil occupaient une place centrale dans le suivi et la mise en œuvre de façon intégrée des deux agendas. Elle a donné l'assurance à la réunion que la Commission de l'Union africaine continuerait à apporter son soutien aux États membres dans le domaine de la production de données fiables, harmonisées et ponctuelles, grâce à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSAII). Pour terminer, elle a lancé un appel à la collaboration de tous pour réaliser la vision commune d'une Afrique intégrée et prospère.

7. M. Ahmedou Ould Abdallah, Ministre de l'intérieur et de la décentralisation de la République islamique de Mauritanie, a souhaité la bienvenue à tous les délégués présents. L'enregistrement des faits d'état civil, a-t-il dit, était essentiel pour la mise au point des initiatives de développement d'un pays, en termes d'enregistrement des personnes où qu'elles se trouvent. Il était important de promouvoir l'enregistrement et de mettre en place tous les mécanismes nécessaires à cet effet. Les données démographiques avaient eu un impact sur le développement socioéconomique de nos pays. En effet, elles constituaient la pierre angulaire de l'amélioration des conditions de vie de la population. Il devrait y avoir une meilleure coordination des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Enfin, M. Ould Abdallah a remercié les partenaires et les délégués et leur a de nouveau souhaité la bienvenue en Mauritanie, leur seconde patrie.

B. Élection du Bureau

8. Les participants ont élu le Bureau composé comme suit, en application du principe de la représentation régionale tournante.

Président : Mauritanie - Afrique du Nord

Premier Vice-Président : Zambie - Afrique australe

Deuxième Vice-Président : Soudan - Afrique de l'Est

Troisième Vice-Président : Gabon - Afrique centrale

Rapporteur : Côte d'Ivoire - Afrique de l'Ouest

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

9. Le représentant de la Mauritanie, Président du Bureau nouvellement élu, a présidé la réunion. Il a proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

D. Objectifs de la réunion

10. Un représentant de la Commission de l'Union africaine a donné un bref aperçu de l'objet de la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, en indiquant celle-ci se tenait en application d'une décision que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avait prise en juillet 2012 à Addis-Abeba, qui tendait à approuver l'institutionnalisation d'une telle réunion qui devrait se tenir tous les deux ans. La Conférence devait atteindre les objectifs suivants : faire le point sur les progrès accomplis au regard des résolutions ministérielles des conférences précédentes ; parvenir à un consensus sur l'orientation stratégique à suivre pour revitaliser le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; adopter le plan stratégique du Programme d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique pour la période 2017 – 2021 et approuver la création d'un fonds africain pour l'amélioration de ces systèmes.

IV. Deuxième séance : L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil : un impératif pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

Présentation

11. Un représentant de la Commission de l'Union africaine a fait une présentation sur la genèse de l'Agenda 2063 et sur les objectifs de celui-ci. Il a indiqué que les États membres étaient appelés à aligner de façon intégrée leurs priorités nationales en matière de développement sur les programmes nationaux et mondiaux de développement. Il a en outre souligné le fait que, pour assurer de façon intégrée le suivi de la mise en œuvre d'un grand nombre de cibles des programmes mondiaux et continentaux, il était indispensable de disposer de données provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il a conclu en rappelant les problèmes qui se posaient dans de nombreux pays africains et qui laissaient apparaître une absence de la législation ou de l'infrastructure nécessaire, ce qui rendait difficile, voire impossible, l'enregistrement sur une base régulière des faits d'état civil. Il a aussi souligné l'absence au niveau national d'un plan d'action exhaustif relatif aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

Débat

12. À la suite des présentations, il a été précisé que, s'agissant de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la Commission de l'Union africaine avait appuyé cette mise en œuvre dans 37 États membres. En outre, la Commission a, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, mis au point des indicateurs communs pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. La Commission était aussi en train de mettre la dernière main à son Plan à mi-parcours du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Des participants ont fait savoir que la mise au point d'indicateurs communs se faisait en étroite consultation avec les Directeurs nationaux de la statistique et avec la participation de ceux-ci. Les Directeurs de la statistique ont joué un rôle important dans le fait de conférer une priorité aux cibles relatives aux systèmes d'établissement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil. En application des recommandations de la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, 23 États membres se trouvaient à diverses étapes de l'évaluation des programmes concernant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, tandis que 13 autres n'avaient toujours pas commencé cette évaluation. Un renforcement des capacités était envisagé dans le domaine de l'évaluation et de la mise en œuvre des recommandations.

B. L'enregistrement des faits d'état civil et les programmes de santé et de développement

Présentation

13. Dans la présentation du représentant de l'OMS, celui-ci a fait observer que son organisation avait adopté une approche intégrée pour établir un lien entre l'enregistrement des faits d'état civil et les programmes de santé et de développement. À cet égard, un lien était en train d'être établi entre les statistiques relatives aux causes de décès et les objectifs de développement durable. Avec la Stratégie régionale africaine pour les causes de décès, l'OMS visait l'enregistrement de 60 % des décès dans 20 pays d'ici à 2020. L'OMS avait aussi conçu un cadre régional pour une couverture sanitaire universelle avec, comme composante en faisant partie intégrante, des systèmes d'information sanitaire, pour une meilleure gouvernance. Il était nécessaire d'établir un lien entre les systèmes d'identification de la morbidité et de la mortalité et les données du secteur minier en tant qu'élément des systèmes de soins de santé. L'OMS et l'Union internationale des télécommunications (IUT) avaient signé un accord de collaboration pour la mise en place de l'infrastructure de cybersanté nécessaire permettant de recueillir les données relatives aux causes de décès et à la mortalité. Parmi les autres liens directs avec la santé et le développement, on peut citer la fourniture de services de soins de santé et de vaccination, deux aspects pour le développement de la santé, la sécurité sanitaire et l'expansion des services de soins santé de base.

Débat

14. S'agissant des certificats de décès et des causes des décès, les experts ont fait remarquer que, compte tenu du besoin de confidentialité, une distinction devait être faite entre les actes se rapportant aux causes de décès et les certificats officiels de décès. Des participants ont signalé que certains pays, comme la Namibie, délivraient des certificats de décès qui ne contenaient pas de cause de décès. La difficulté résidait dans l'enregistrement des décès survenant à domicile. Des participants ont souligné que, pour faire en sorte que les décès survenant dans les structures de santé soient enregistrés avec précision, le personnel de santé devait être formé de

façon adéquate. En outre, il conviendrait de mettre en place les processus et mécanismes requis pour l'intégration de telles données dans de plus vastes systèmes d'information sanitaire. À cet égard, une collaboration entre les pays africains faciliterait l'échange de bonnes pratiques. La réunion a aussi noté que, dans certains pays, il n'existait pas de mesures encourageant à enregistrer des décès, ce qui rendait difficile la collecte de données concernant les zones rurales ou des lieux éloignés. Une manière de s'attaquer au problème consisterait à mettre en place des avantages et une assurance pour les funérailles.

C. L'enregistrement des faits d'état civil, l'établissement des statistiques de l'état civil et le dividende démographique

Présentation

15. Dans son exposé, un expert d'Afrique du Sud a posé les questions suivantes à la réunion : Les pays africains disposent-ils des statistiques démographiques nécessaires pour comprendre le dividende démographique et tirer parti des possibilités qu'il offre ? À l'inverse, seraient-ils confrontés à une catastrophe démographique imminente imputable à l'explosion de la population des jeunes enfants et des jeunes gens ? Il a souligné l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en tant que source de données démographiques de base continues sur le nombre des naissances et des décès et sur la dynamique démographique. Il a ajouté que les données provenant des registres d'état civil étaient indispensables à la compréhension tant des processus de transition démographique que du dividende démographique connexe dans la région. Il a indiqué qu'il était important de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour compiler des données démographiques continues ventilées par âge, par sexe et par d'autres caractéristiques de base.

Débat

16. S'agissant des liens entre systèmes CRVS et dividende démographique, les experts ont insisté sur le fait qu'il importait de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les gens à enregistrer les faits d'état civil survenant dans leur famille et faire de cet enregistrement une condition pour bénéficier de certains avantages tels que des allocations familiales ou des aides sociales aux familles endeuillées. Ils ont reconnu qu'il fallait investir suffisamment dans les systèmes de statistiques nationaux, notamment les CRVS, pour mieux comprendre la dynamique démographique et les possibilités offertes par le dividende démographique dans la région. Il a été souligné que pour tirer parti du dividende démographique des jeunes (qui représentent une forte proportion de la population), il serait nécessaire d'investir dans des services sanitaires de qualité, l'éducation et la création d'emplois en faveur des jeunes. Les experts ont souligné que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil importaient autant pour les recensements que pour les enquêtes et qu'il y avait une corrélation entre les diverses sources de données démographiques, lesquelles ne pouvaient être séparées des CRVS ou remplacer ces derniers. S'agissant de la migration des jeunes vers l'Europe et le Moyen-Orient à cause de la pauvreté, les experts ont reconnu qu'il était urgent de mettre en place des politiques ciblées de croissance économique inclusive et de création d'emplois en faveur des jeunes.

Recommandations d'ordre général

17. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient définir des mandats et des cadres de responsabilité précis pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état et d'établissement des statistiques de l'état civil à tous les niveaux administratifs ;

b) Les États membres devraient consacrer des ressources suffisantes aux systèmes d'enregistrement des faits d'état et d'établissement des statistiques de l'état civil afin d'en assurer le fonctionnement ;

c) Les États membres devraient adopter le modèle international de certificat médical de la cause de décès de l'OMS comme point de départ.

d) L'OMS et les partenaires devraient aider les États membres à former des médecins et d'autres agents de santé à l'utilisation du modèle international de certificat médical de la cause de décès, pour les décès survenant dans les structures de santé, et à l'autopsie verbale, pour les décès survenant dans la communauté, ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre, y compris pour la notification par voie électronique fondée sur l'interopérabilité ;

e) Les États membres devraient prévoir des mesures incitatives visant à faciliter l'enregistrement des décès et la collecte, dans les établissements de santé et dans les communautés, de données sur les causes de décès, telles que le permis d'inhumer, les assurances et les indicateurs de performance ;

f) Promouvoir et renforcer le partage de bonnes pratiques entre pays africains dans l'esprit de la coopération Sud-Sud.

g) Mettre à profit le travail des institutions africaines de recherche et d'enseignement supérieur, telles que l'INDEPTH

V. Troisième séance : L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil comme mécanismes fondamentaux de la bonne gouvernance

A. L'enregistrement des naissances comme moyen d'intégrer le système d'enregistrement des faits d'état civil et le système de gestion de l'identité

Présentation

18. Selon la Banque mondiale, la cible 16.9 des objectifs de développement durable établit clairement un lien entre le système CRVS et les systèmes d'identification, l'objectif étant, en dernier ressort, d'améliorer les systèmes de prestation de services publics. Très peu de pays disposaient de systèmes CRVS efficacement reliés aux systèmes d'identification. Il a été fait observer qu'établir des actes de naissance ne suffisait pas pour constituer un système d'identification complet ; qu'il fallait en outre, mais pas uniquement, disposer de données biométriques, d'empreintes digitales et de numéros d'identification uniques. L'UNICEF avait souligné l'importance qu'il y avait à enregistrer officiellement les réfugiés et les migrants.

19. Dans sa présentation, le représentant de la Mauritanie a dit que son gouvernement avait institué en 2008 l'enregistrement biométrique, suivi par la création officielle d'un bureau d'état civil. En conséquence, en 2009, la Mauritanie avait lancé le processus d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. À l'heure actuelle, environ 80% des citoyens mauritaniens étaient enregistrés. Le cadre juridique de l'enregistrement des naissances avait été élaboré et adopté ; tous les citoyens et tous les étrangers avaient le droit d'être enregistrés et de disposer de cartes d'identité uniques, qui leur étaient fournies à tous à la naissance. Des difficultés subsistaient s'agissant d'enregistrer les décès et de mettre en place un système intégré sécurisé.

20. En ce qui concerne la Namibie, un système intégré avec un système d'identification unique a été lancé entre 2010 et 2011. Il comprend un système biométrique relié à l'enregistrement des naissances et au recensement de la population. La question des citoyens détenant de multiples certificats de naissance et pièces d'identité a été abordée.

21. Selon le représentant de la Zambie, les systèmes CRVS et de gestion des identités relevaient d'un seul et même département, l'enregistrement des naissances donnant lieu à l'établissement d'une pièce d'identité unique et les citoyens recevant, à l'âge de 16 ans, des cartes d'identité nationales. Le système national d'enregistrement intégré des nouvelles pièces d'identité à la naissance est en cours de mise au point.

Recommandation

22. La recommandation suivante a été faite :

- Les États membres devraient être encouragés à créer un système unifié pour les opérations relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'identification civile.

B. L'enregistrement des faits d'état civil, l'établissement des statistiques de l'état civil et les mouvements de population

Présentation et table ronde

23. Participaient à la table ronde les représentants de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, du Kenya, de la Mauritanie et du HCR. Elle a été animée par M. Buchizya Mseteka d'Afrique du Sud.

24. Le débat a permis d'examiner les voies et moyens pour les systèmes CRVS de prendre en charge la situation des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides, ainsi que des communautés d'accueil, des migrants et des populations nomades. Soulignant les principaux défis, solutions et recommandations, les États membres ont partagé leurs expériences concernant l'inclusion dans les systèmes CRVS des registres des personnes déplacées de force.

25. Le représentant du HCR a donné un aperçu de la situation des personnes assujetties au déplacement forcé et du risque d'apatridie dans la région. En outre, l'orateur a fourni une analyse de la situation actuelle relative à l'inclusion de ces personnes dans les systèmes CRVS. Ont été aussi recensés les avantages qui s'attachent à inclure dans ces systèmes des données sur les réfugiés, les personnes déplacées, les communautés hôtes et les apatrides, du point de vue des États membres, des communautés d'accueil et des communautés affectées. Un certain nombre de bonnes pratiques ont également été mises en évidence.

26. Faire en sorte que les systèmes CRVS soient accessibles à tous a été reconnu comme une mesure clé pour :

- a) Permettre aux États d'obtenir des données complètes sur la population de tous les résidents ;
- b) Améliorer l'administration et la gouvernance de l'État ;
- c) Contribuer à la gestion et à la sécurité de la migration ;
- d) Produire des statistiques de l'état civil permettant de mesurer la réalisation du Programme 2030, pour ce qui est en particulier de la santé maternelle et infantile.

À leur tour, ces mesures faciliteraient le suivi de l'objectif primordial consistant à ne laisser personne de côté, y compris les différents groupes de population considérés dans le présent débat.

27. Les systèmes CRVS ont également été reconnus comme un outil de protection clé ayant permis de parvenir à des solutions durables, à la prévention de l'apatridie et à l'inclusion socioéconomique et ayant bénéficié à toutes les populations touchées, y compris les communautés hôtes.

28. Le débat a porté sur un grand nombre de sujets, dont la sécurité et la stabilité, les obstacles juridiques, physiques, économiques et administratifs à l'inclusion dans les systèmes CRVS de données sur les personnes déplacées de force. À la demande des États hôtes, les lacunes relevées dans la coordination entre les systèmes fonctionnels d'enregistrement des réfugiés ont souvent été comblées par le HCR et les systèmes nationaux de CRVS. Les participants ont convenu que les obstacles communs à surmonter étaient la méconnaissance des systèmes CRVS par les communautés affectées et les difficultés rencontrées pour répondre aux exigences administratives, y compris les frais.

29. Il a été examiné un grand nombre de bonnes pratiques provenant de toute l'Afrique, dont la réforme de la loi sur l'état civil en Éthiopie en 2017, qui était destinée à permettre l'enregistrement des naissances des enfants réfugiés survenues sur le territoire. Un autre exemple a été le projet novateur mis au point par la Côte d'Ivoire et le Ghana, en coopération avec le HCR dans le cadre du retour volontaire des réfugiés. Le projet en Côte d'Ivoire a permis d'enregistrer les enfants réfugiés nés en exil et de leur délivrer un certificat de naissance dans le cadre du processus de retour. L'expert de la Côte d'Ivoire a souligné les avantages de l'inclusion des données sur la situation des personnes déplacées de force dans les évaluations des CRVS et les plans stratégiques nationaux d'amélioration de ces systèmes. Au terme du débat, la prise en compte des réfugiés dans les enquêtes nationales sur la pauvreté au Cameroun et au Soudan a été présentée comme un exemple de la manière dont les rapports statistiques nationaux pouvaient intégrer la situation de tels groupes.

Recommandations

30. Les recommandations suivantes ont été faites :

- a) Les États membres devraient revoir et, s'il y a lieu, réformer leur législation nationale en matière d'état civil de manière à permettre à toutes les personnes,

indépendamment de leur origine, de leur statut juridique, religion ou nationalité, d'avoir les faits d'état civil les concernant enregistrés au lieu où ils se sont produits ;

b) Les États membres devraient prendre des mesures spéciales pour inclure les données sur les réfugiés, les personnes déplacées, les personnes risquant d'être apatrides et les apatrides dans les évaluations, les stratégies d'amélioration et les plans d'élargissement des systèmes CRVS ;

c) Les États membres devraient mettre en place des systèmes efficaces et inclusifs de CRVS qui soient souples et adaptés à la situation des populations déplacées de force et des personnes risquant de devenir apatrides.

d) Il faudrait encourager une plus grande coordination et faciliter le partage adéquat de données entre les services gouvernementaux et les parties prenantes concernées, notamment le HCR.

VI. Quatrième séance : Examen des progrès, des difficultés de mise en œuvre et du plan stratégique du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

A. Examen des progrès accomplis par rapport aux déclarations ministérielles

Présentation

31. La représentante de la CUA a donné un bref aperçu des progrès accomplis dans ce domaine. Elle a cité comme preuve de l'engagement politique de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement l'institutionnalisation de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et le fait d'avoir déclaré 2017-2026 Décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. L'intervenante a fait noter que des progrès avaient été réalisés dans la promotion de la collaboration entre les principaux acteurs des systèmes nationaux de CRVS, le renforcement des capacités et la promotion du partage des connaissances entre les États membres. Parmi les problèmes soulevés figuraient l'insuffisance du financement au niveau des pays et l'imprévisibilité des ressources destinées au secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

B. Rapport sur l'état d'avancement de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique : résultat du suivi du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

32. Dans sa présentation, le représentant de la CEA a indiqué que, en réponse à l'appel lancé par les ministres africains chargés de l'état civil, lors de la deuxième conférence tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2012, tendant à « Concevoir des systèmes et des outils de suivi et d'évaluation axés sur le résultat afin de suivre les progrès enregistrés en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et d'en rendre compte », le secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des

faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique avait conçu un cadre pour mesurer et suivre les progrès réalisés par les États membres dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le rapport mettait l'accent sur le suivi au moyen de l'Internet qu'effectuait le Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Les réalisations de chaque pays concernant divers aspects des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil étaient mesurées. Le rapport contient un résumé des conclusions fondées sur les réponses au questionnaire reçues de 39 États membres sur 54.

Débat

33. Au cours du débat, les participants ont noté qu'il existait des faiblesses dans les législations nationales relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et que les lois sur ces systèmes devaient être modifiées. Dans les cas où il n'existait pas de législation, la réunion a recommandé une procédure officielle tendant à adopter des lois efficaces, en s'inspirant de diverses expériences nationales. Les participants ont reconnu que la collecte de données sur les « causes de décès » posait problème, comme cela était indiqué dans le rapport, et qu'une collaboration était nécessaire à tous les niveaux pour résoudre le problème. Plusieurs pays ont évoqué des difficultés liées au manque de financement. Les participants ont souligné la nécessité de prendre des mesures durant la conférence, en particulier des mesures en matière de plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources pour l'amélioration des systèmes CRVS. La réunion a noté que, à l'occasion du cycle 2010 des recensements généraux de la population et de l'habitat concernant l'Afrique, le continent avait pu mobiliser ses propres ressources et qu'une telle approche pouvait être adaptée aux besoins en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La question de l'utilisation de la technologie pour les systèmes CRVS a aussi été soulevée.

Recommandation

34. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Le questionnaire devrait être révisé pour que l'accent y soit mis sur des perspectives historiques qui déterminent les changements intervenus au fil du temps, en particulier après 2010, lorsque l'application du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique a commencé ;

b) Un rapport sur le suivi et l'évaluation devrait être établi, qui mesure les résultats obtenus dans l'application du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique et les conclusions de l'évaluation ainsi faite devraient figurer dans le rapport ;

c) Les institutions panafricaines devraient mettre au point une stratégie de mobilisation de ressources et devraient jouer un rôle moteur dans la mobilisation de ressources additionnelles pour les systèmes CRVS.

C. Plan stratégique du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

Introduction

35. Dans sa présentation, le représentant du secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique a indiqué que le secrétariat du Programme avait achevé une grande partie de la mise en œuvre des engagements politiques pris depuis la première session de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, tenue en 2010. Toutefois, plusieurs activités prévues dans le plan à moyen terme couvrant la période 2010-2013 n'avaient pas été menées, en raison de l'insuffisance des ressources du secrétariat du Programme. D'autres faiblesses observées ces dernières années exigeaient un effort concerté pour amener tous les pays africains au niveau opérationnel minimum requis pour rendre les systèmes CRVS pleinement fonctionnels. À cet égard, le Groupe de base CRVS a élaboré un plan stratégique quinquennal (2017-2021) pour la première partie de la Décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

Débat

36. À la suite de la présentation, les participants ont mis l'accent sur les mécanismes pour le financement de la première moitié de l'initiative du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, tel qu'indiqué dans le plan stratégique. Les participants ont tous convenu qu'il fallait remédier à la situation actuelle du secrétariat du Programme et que cela devait constituer une priorité absolue. Les experts ont souligné le besoin de coordonner les efforts pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du plan stratégique. Les participants ont convenu que le plan stratégique contenait des orientations pour les cinq années à venir en ce qui concerne l'amélioration accélérée des systèmes CRVS dans la région. Il a été proposé que l'énoncé de mission soit révisé pour y mettre l'accent sur la bonne gouvernance en Afrique. La réunion a aussi noté que la première année (2017) de la période quinquennale du plan stratégique était déjà écoulée et que le document devait être ajusté en conséquence. La réunion a en outre relevé que les prévisions budgétaires étaient raisonnables au regard des objectifs et activités prévus dans le plan. Celui-ci a reçu un soutien massif et les participants ont jugé approprié le coût établi pour lui. Les organisateurs ont été invités à proposer un ensemble de recommandations à l'adoption de la Conférence des ministres.

Recommandations

37. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) La CUA devrait, en collaboration avec la CEA et la BAD, mettre en place des mécanismes de mobilisation de nouvelles ressources pour le financement de la première moitié de la décennie de l'initiative du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, tel que cela est défini dans le plan stratégique, dans le cadre de l'action de la BAD, qui a créé un fonds pour le Programme de comparaison internationale ;

b) Il conviendrait de procéder à des révisions futures du plan stratégique en y incorporant un appui direct aux pays engagés dans le processus d'amélioration des systèmes CRVS ;

VII. Cinquième séance – Vers l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains : difficultés de mise en œuvre (séances parallèles)

A. De la planification à la mise en œuvre

Séance parallèle 1

38. Dans leurs interventions, les participants ont fait état de leurs expériences à diverses étapes du passage de la planification à la mise en œuvre. Des présentations ont été faites par le Burundi, l'Éthiopie et le Mozambique. Ces présentations ont été suivies d'interventions de plusieurs États membres.

39. Le représentant de l'Éthiopie a donné un aperçu du système CRVS tel qu'il existe dans son pays, où le système date d'un an. L'Éthiopie a le plus faible taux (3 %) d'enregistrement des naissances selon l'enquête sur la population et la santé du pays. Les travailleurs communautaires de la santé jouent un rôle important en veillant à ce que les nouvelles mères soient mises en contact avec les centres d'enregistrement après leur accouchement. Parmi les problèmes recensés durant la mise en œuvre initiale, on peut citer la résorption du retard dans l'enregistrement, la faible notification des naissances et des décès par les structures de santé, le financement des transactions et le manque d'information au sein du public sur l'importance que revêt l'enregistrement des naissances. Il existe des pratiques prometteuses, comme la demande par les prêtres d'un certificat de naissance avant un baptême et le partenariat existant entre les prêtres et les structures de santé pour la notification des naissances et des décès.

40. Le représentant du Mozambique a déclaré que son Gouvernement faisait preuve d'un grand engagement politique en matière de législation tendant à intégrer et à renforcer les systèmes CRVS. Il a informé la réunion que, en reconnaissant l'importance des technologies de l'information et de la communication pour les systèmes CRVS, le Gouvernement avait mis sur pied une commission des TIC et avait pris des mesures pour assurer la centralisation et le stockage des données.

41. Dans sa présentation, le représentant du Burundi a informé la réunion qu'une évaluation exhaustive de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil avait eu lieu et qu'un plan d'action avait été élaboré sur la base de cette évaluation. La principale contrainte était constituée par le manque de financement pour réformer le processus.

42. À la suite de la présentation, le débat a fait apparaître que de nombreux pays avaient procédé à une évaluation exhaustive de leurs systèmes CRVS en adoptant et en mettant en œuvre des plans stratégiques pertinents. De nombreuses difficultés recensées entravaient les efforts des États membres. On peut citer notamment le manque de volonté politique, les contraintes financières, la persistance du faible taux d'enregistrement des faits d'état civil, la faiblesse du cadre juridique, le manque de coordination entre diverses parties prenantes actives dans le domaine de l'état civil, le manque de prise de conscience au sein de la communauté de l'importance de l'enregistrement des naissances et l'absence de numérisation des systèmes CRVS dans certains pays.

Recommandations

43. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Il conviendrait de veiller à ce que les pouvoirs publics s'approprient la mise en œuvre des plans stratégiques relatifs aux systèmes CRVS ;

b) Les États membres devraient veiller à l'interopérabilité des systèmes concernant l'enregistrement des faits d'état civil, le secteur de la santé et d'autres autres secteurs, en accordant une attention particulière en accordant une attention particulière au caractère confidentiel des données personnelles ;

c) Les États membres sont encouragés à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour améliorer les systèmes des CRVS ;

d) Les États membres sont invités à mettre en place un système robuste de suivi et d'évaluation ;

e) Les États membres devraient accroître l'utilisation des équipes mobiles d'enregistrement pour améliorer les systèmes CRVS et pour atteindre les populations éloignées, et créer des équipes mobiles pour les populations nomades.

B. Amélioration des statistiques de la mortalité et de l'enregistrement des causes de décès et liens avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

Séance parallèle 2

Présentation

44. Le représentant de l'OMS a exposé les objectifs de la séance, dont la mobilisation de ressources, l'appui à l'utilisation des normes de l'OMS en matière d'enregistrement des décès et de leurs causes et l'échange d'expériences entre les pays. D'après des statistiques récentes sur la mortalité et les causes de décès, 12 pays avaient une couverture de 60% d'enregistrements de décès, alors que l'objectif était de 20 pays d'ici à 2020 conformément à la stratégie technique régionale. L'OMS a estimé que les systèmes CRVS faisaient partie intégrante du système d'information sanitaire, lequel pourrait ensuite être utilisé dans les pays dotés de systèmes de vaccination pour enregistrer la mortalité et les causes de décès. L'information sur la santé était également un élément clé de la stratégie régionale de l'OMS pour le renforcement du système de santé en vue de la couverture sanitaire universelle.

Débat

45. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, du Kenya, du Mali et du Mozambique ont partagé leurs points de vue sur la capacité, la technologie, la responsabilité et les incitations dans les systèmes CRVS.

46. Le représentant de l'Égypte a indiqué que le système d'enregistrement des faits d'état civil de son pays avait commencé au siècle dernier et que le système évoluait vers une numérisation complète. La plupart des décès avaient été enregistrés conformément aux règles de l'OMS et des certificats de décès fournis.

47. Le représentant du Kenya a donné un aperçu de la mortalité et des causes de décès et décrit l'infrastructure, y compris les centres d'enregistrement et les établissements de santé. Les décès survenant dans les établissements de santé avaient été enregistrés efficacement. Cependant, les naissances survenues dans la communauté n'étaient pas toujours enregistrées.

48. Le représentant du Mozambique a indiqué que son pays avait introduit l'utilisation de la CIM-10 avec l'aide du Gouvernement canadien et d'autres partenaires. Le renforcement des capacités était nécessaire pour assurer la fiabilité des statistiques sur les causes de décès et de mortalité.

49. Le représentant du Mali a décrit les mécanismes nationaux en place pour l'enregistrement de la mortalité et la cause du décès. Chaque certification mettait en branle un mécanisme de suivi faisant intervenir les ministères chargés de l'état civil, de la santé et de la justice et l'organisme de statistique.

50. Le débat a été l'occasion pour les participants de partager leurs expériences et d'échanger des informations sur les processus. Des questions ont été posées sur les méthodes en place pour enregistrer la mortalité et les causes de décès. Les réponses données ont permis d'avoir un aperçu sur des techniques et des cadres de surveillance ainsi que sur les partenaires et les acteurs concernés. Le représentant du Maroc a indiqué que l'information présentée par l'OMS au sujet des chiffres de l'enregistrement des décès devait être mise à jour. En outre la carte devrait être actualisée en tenant compte de la carte du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale.

Recommandations

51. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Encourager les États membres à renforcer les capacités des agents de santé et les systèmes CRVS en matière de notification et d'enregistrement des décès et des causes de décès ;

b) Encourager les États membres à mettre au point et à appliquer des méthodes novatrices et économiques de déclaration et d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'accroître la couverture et d'améliorer l'exactitude des données.

C. Innovation et informatisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

Séance parallèle 2

52. La réunion a noté que les technologies de l'information et de la communication recelaient le potentiel d'une amélioration des systèmes CRVS fondée sur la capacité d'étendre la couverture de l'enregistrement, la normalisation et la rationalisation des processus CRVS, d'intégrer des données provenant de plusieurs systèmes et de stocker de manière sûre de très nombreuses données, tout cela avec un bon rapport coût-efficacité.

53. Des pays ont fourni à la réunion des exemples qui montraient une augmentation significative des taux d'enregistrement des faits d'état civil grâce à l'automatisation des procédés et à l'utilisation du téléphone mobile pour recueillir des données dans les zones

reculées. Cela avait accru les possibilités d'accès aux services d'enregistrement et avait réduit les coûts liés à l'enregistrement.

54. En informatisant leur système CRVS, les États membres ont rencontré les difficultés ci-après :

- a) Des systèmes ont été mis en place pour effectuer en parallèle des fonctions similaires, mais n'avaient pas été reliés les uns aux autres et aucune interopérabilité n'existait entre eux ;
- b) Les systèmes en ligne ne fonctionnaient pas dans des zones reculées ;
- c) Les systèmes avaient été vendus et fournis par un fournisseur étranger, ce qui imposait des contrats d'entretien de longue durée et coûteux.

55. Les difficultés suivantes ont été repérées durant le passage à l'informatisation :

- a) Des méthodes de travail qui exigeaient une réorganisation des procédés ;
- b) Une médiocre adéquation entre le mode de fonctionnement des systèmes CRVS et les technologies choisies ;
- c) Difficulté d'intégration aux systèmes en place et d'interopérabilité avec ceux-ci.

56. Le Manuel d'informatisation des systèmes CRVS élaboré par le Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil fournissait un moyen efficace de planification, d'analyse, de conception et de mise en œuvre de systèmes CRVS informatisés. Le Manuel était déjà pleinement utilisé dans des pays comme le Ghana, où la phase de l'analyse et de la conception a été effectuée durant huit semaines en 2017. La future architecture technologique du Ghana est à présent définie et les résultats découlant de ce travail se trouvent maintenant pris en compte dans le Manuel. Les pays présents à la réunion ont exprimé leur intérêt à utiliser leur Manuel et il a été confirmé que celui-ci pouvait également être appliqué dans des pays qui avaient déjà informatisé leurs systèmes CRVS comme dans ceux qu'ils ne l'avaient pas fait.

57. Des pays ont aussi exprimé leur intérêt à créer une plate-forme CRVS libre, sous la forme d'une solution logicielle normalisée, librement accessible pour les systèmes CRVS.

Recommandations

58. Les recommandations suivantes ont été faites :

- a) Les États membres sont encouragés à accroître l'utilisation du Manuel d'informatisation des systèmes CRVS partout en Afrique, notamment lors de la formation du personnel local pour l'applicabilité et de l'efficacité des solutions informatiques pour les systèmes CRVS ;
- b) Il conviendrait de créer un groupe consultatif d'experts qui devrait veiller à ce que la plate-forme CRVS libre mise en place réponde aux besoins de l'ensemble des pays africains dans le domaine des systèmes CRVS ;

c) Il conviendrait d'adopter une politique commune à l'échelle continentale en matière de protection de la vie privée et des données personnelles, sur le modèle de ce qui existe en Europe et aux États-Unis d'Amérique ;

d) Mettre en place une stratégie sous la forme d'une révolution technologique au profit de tous les Africains (un objectif ambitieux, étant donné que l'Afrique devrait être le continent le plus peuplé dans les 60 prochaines années)

D. Mécanisme mondial de financement et appui de la Banque mondiale à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

Séance parallèle 3

Introduction

59. Le débat a porté sur les principaux défis concernant les CRVS ; le financement des CRVS et des activités actuellement soutenues ; la collaboration des organismes d'état civil avec les ministères de la santé et les bureaux nationaux de statistique. Les participants ont partagé des informations sur les progrès réalisés et les leçons apprises. Des informations ont été fournies dans le cadre du Mécanisme de financement mondial, en particulier les cas individuels des bénéficiaires du financement, notamment le Cameroun, l'Éthiopie, le Libéria et l'Ouganda. S'agissant de l'appui aux CRVS en Afrique, la discussion a porté sur le partenariat entre le Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme de financement mondial et la Banque Mondiale et leurs activités relatives au renforcement des systèmes CRVS par l'intermédiaire des projets de santé mis en œuvre au niveau national.

Débat

60. Parmi les difficultés que rencontrent les pays dans le renforcement des systèmes CRVS figurent les retards en matière d'enregistrement, des ressources financières et humaines limitées, le manque de capacités et de coordination au niveau des pays et les systèmes d'enregistrement sur papier ou parallèles. Grâce au financement mis à disposition par le Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme de financement mondial et la Banque mondiale, les pays cibles travaillaient sur différents domaines pour renforcer les CRVS, notamment la numérisation de ces systèmes; l'accroissement des bureaux d'état civil et des services mobiles de proximité dans les zones reculées et mal desservies; l'utilisation d'un financement axé sur les résultats pour inciter les individus à s'enregistrer et le recours à des agents de santé communautaires.

61. Il a été noté qu'il existait des moyens pour financer les CRVS, y compris par des ressources nationales et grâce à l'appui fourni par le Mécanisme de financement mondial et aux opérations de prêt de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement. En outre, il a été reconnu qu'il fallait avoir une bonne coordination au niveau des pays. Cependant, les implications du financement du Mécanisme de financement mondial et de la Banque mondiale et le rôle des institutions régionales africaines devraient faire l'objet de débats supplémentaires.

Recommandations

62. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Intensifier le plaidoyer en faveur d'un financement accru et d'une augmentation des crédits budgétaires par les pays au profit des systèmes CRVS, mobiliser et coordonner le soutien financier offert par plusieurs partenaires de développement afin de résoudre le problème actuel d'insuffisance de financement pour les CRVS ;

b) Encourager les États membres à plaider en faveur d'une assistance financière et technique accrue pour renforcer les CRVS, les fonds devant provenir de différentes sources (budgets nationaux et appui aligné des partenaires au développement, par exemple), et servir à mener diverses activités prioritaires au niveau des pays, notamment la facilitation de l'intégration et de la numérisation des systèmes CRVS ;

c) Demander aux États membres de renforcer la coordination entre les parties prenantes qui apportent un soutien au CRVS.

d) La CUA, la CEA et la BAD devraient jouer un rôle moteur dans la coordination du financement et de l'appui apporté aux CRVS, conformément aux objectifs du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

E. Établissement des statistiques de l'état civil à l'aide des documents d'enregistrement des faits d'état civil

Séance parallèle 3

63. Les participants ont examiné la question de la production régulière de statistiques de l'état civil fondées sur les documents d'enregistrement des faits d'état civil. Des membres d'un panel venant de pays où existaient déjà des systèmes avancés de statistiques de l'état civil (à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana et le Kenya) ont partagé leurs expériences en matière de compilations des faits d'état civil et de production de rapports annuels sur les statistiques de l'état civil. Les principales difficultés et les principaux obstacles qui entravaient la production et la diffusion des statistiques de l'état civil provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ont été examinés, comme l'ont été les mesures à prendre pour surmonter les difficultés et les méthodes à utiliser pour améliorer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil.

64. Les participants ont souligné l'importance des statistiques de l'état civil pour l'évaluation de la performance des systèmes CRVS aux fins de la mise au point des indicateurs de développement des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Les participants ont souligné la nécessité d'une coordination efficace, d'un mécanisme d'assurance de qualité, de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et de l'adoption de méthodes de gestion et d'analyse des données statistiques. Des participants ont fait observer que les données concernant les statistiques de l'état civil concouraient de plusieurs manières à l'avancement du programme d'amélioration des systèmes CRVS. Pour les bureaux locaux d'enregistrement, le rapport sur les statistiques de l'état civil détermine leurs activités quotidiennes consistant à évaluer la complétude et la qualité de leurs registres. Au niveau national, le rapport montrait l'état des systèmes d'enregistrement des faits

d'état civil et était utile pour le plaidoyer en faveur d'un accroissement des ressources pour améliorer les systèmes. Les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil devraient tirer des enseignements venant des processus d'enregistrement des faits d'état civil fondés sur la recherche menée dans le cadre des systèmes de surveillance démographique et épidémiologique, en particulier pour ce qui est de l'enregistrement des décès et des causes de décès.

Recommandations

65. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Les États membres sont invités à mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences et à approfondir les connaissances des membres du personnel chargé de l'élaboration du rapport annuel sur les statistiques de l'état civil ;

b) Les États membres sont invités à intégrer les techniques qu'ils ont utilisées pour leurs systèmes CVRS annuels dans leurs stratégies nationales de développement des statistiques ;

c) Les États membres sont encouragés à compiler des statistiques annuelles de l'état civil, quel que soit le niveau de couverture et de complétude du processus d'enregistrement des faits d'état civil.

d) Les États membres sont encouragés à intégrer les systèmes CRVS dans les plans et programmes de développement du pays.

e) Les universités et les centres de formation sont encouragés à intégrer les CRVS dans leurs programmes d'enseignement et de formation.

F. L'enregistrement civil en cas de conflit et de situation d'urgence

Séance parallèle 4

Introduction

66. Le débat a permis de passer en revue les problèmes posés par les situations d'urgence et leurs effets sur l'infrastructure d'enregistrement des faits d'état civil. Dans le contexte de l'Afrique, des pratiques et des démarches novatrices ont été partagées concernant la recherche des moyens d'améliorer la préparation et la réponse des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil aux situations d'urgence.

Débat

67. L'expert de Jordanie a abordé dans son exposé les problèmes liés à l'enregistrement des réfugiés et des personnes déplacées et les effets sur l'enregistrement des faits d'état civil qu'exercent les crises et les conflits entraînant des mouvements massifs de population. L'exemple donné a été celui de la crise des réfugiés syriens en Jordanie, qui illustre le rôle vital que jouait l'enregistrement des faits d'état civil, ce dernier constituant une source de données essentielle sur les populations déplacées. Une boîte à outils pour l'enregistrement des naissances dans les situations d'urgence a été présentée par Plan International. La présentation

par le HCR a mis au jour des pratiques établies concernant le maintien de l'enregistrement des faits d'état civil pendant les conflits et les situations d'urgence et sur la restauration des registres et services d'état civil de manière efficace après la crise. Ces pratiques consistaient à élaborer des plans de préparation et de résilience pour atténuer l'impact des crises de réfugiés; à intégrer la réaction aux urgences en matière d'enregistrement et la réponse aux catastrophes et les plans de reprise après sinistre et à enregistrer systématiquement les enfants réfugiés ou sans-papiers.

68. La table ronde a porté sur des expériences de première main concernant les pratiques d'enregistrement, venant de pays ayant traversé différents types de situations d'urgence, notamment : la crise des réfugiés et des personnes déplacées (Ouganda) ; les migrations et mouvements de masse (Niger); l'apatridie (Côte d'Ivoire) et une urgence de santé publique (Sierra Leone). Des démarches novatrices avaient été mises en place dans plusieurs pays pour surmonter les multiples difficultés rencontrées dans l'enregistrement des personnes déplacées ou des réfugiés. Elles comprenaient une analyse approfondie des pratiques et des habitudes d'enregistrement des réfugiés, l'octroi de la citoyenneté aux enfants sans parents ou filiations connues, la révision des lois pour permettre l'enregistrement des ressortissants étrangers et l'exploitation des expériences et des structures créées pendant les crises, en se servant de l'exemple de l'épidémie à virus Ebola et des conséquences de l'enregistrement des décès et de la déclaration de la cause du décès.

Recommandations :

69. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Le secrétariat du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique devrait élaborer des directives pratiques traitant des différents types d'urgences, assorties de consignes générales ; tenir compte à la fois du contexte humanitaire et de développement afin de protéger, maintenir et restaurer les services et registres d'état civil ;

b) Les États membres devraient améliorer à la fois le faible taux d'enregistrement des décès dans les situations d'urgence et l'enregistrement des causes de décès dans de telles situations ;

c) Les États membres devraient être encouragés à promouvoir la compréhension par les pays hôtes des cultures et des sensibilités lors de l'enregistrement des réfugiés et des apatrides;

d) Les institutions panafricaines devraient créer des forums pour l'échange entre pays de données d'expériences sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil qui fonctionnent dans les situations d'urgence et d'autres situations similaires ;

e) Les États membres devraient mener des analyses approfondies sur les tendances du mariage précoce affectant les filles mineures déplacées.

f) Il conviendrait d'ériger les centres d'état civil et d'identification en sites protégés lors de conflits armés en vue de leur sécurité, en les mettant hors de portée des belligérants.

VIII. Sixième séance : Création de la Commission des directeurs généraux de l'état civil

Justification et mécanisme de la Commission des directeurs généraux de l'état civil

Présentation

70. Le représentant de l'Équipe spéciale chargée de l'établissement de la Commission des directeurs généraux de l'état civil africains a fait une présentation sur les résultats de la réunion tenue du 7 au 9 octobre 2017 à Victoria Falls (Zimbabwe), à l'invitation du Directeur général du Zimbabwe. Le document qui a été adopté à la réunion a été présenté durant les travaux de la présente réunion (réunion des experts) avant la tenue de la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'état civil à Nouakchott, les 7 et 8 décembre 2017. L'Équipe spéciale a constitué son bureau comme suit : Président (Zimbabwe), Vice-Présidents (Cameroun et Zambie) et Rapporteurs (Namibie et Tunisie). La méthode de travail de la Commission a été examinée et son Règlement intérieur a été présenté. Le Règlement intérieur a été approuvé par la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'état civil.

Débat

71. À la suite d'une recommandation faite par la Commission des Directeurs généraux des statistiques, lors de leur réunion tenue en 2015 à Libreville, la question de la Commission des directeurs généraux a été examinée. La réunion a souligné l'importance que revêtait la création de la Commission, qui serait chargée du suivi de la mise en œuvre des résolutions émanant des conférences ministérielles et de la promotion des questions liées aux systèmes CRVS. La réunion a convenu que le Bureau de la Commission des directeurs généraux poursuive son travail entre les réunions de la Commission et que le Bureau agisse au nom de la Commission.

72. Le Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine a passé brièvement en revue l'aspect procédural et le cadre institutionnel des comités techniques spécialisés et a rappelé les directives découlant des règles et procédures de la Commission de l'Union africaine pour la création d'un sous-comité sur l'état civil.

Recommandation

73. La quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'état civil a recommandé la création d'un sous-comité sur l'état civil, au sein du comité technique spécialisé compétent de l'Union africaine, sur la base des règles et procédures de la Commission de l'Union africaine.

IX. Septième séance : Présentation du cours mondial de formation à ligne sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil

Annulée

X. Huitième séance : Mise à profit des partenariats dans les initiatives d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Table ronde

74. Les participants à la table ronde comprenaient des représentants de la CUA, de la CEA, de l'UNICEF, de l'OMS, de la BAD et du Mécanisme de financement mondial. Les discussions étaient animées par M. Buchizya Mseteka d'Afrique du Sud.

75. Le représentant de la CUA a déclaré que la question des CRVS était une question de développement et que ces systèmes pouvaient apporter une contribution importante aux plans de développement. Le rôle de la CUA était de mobiliser les États membres et les partenaires afin qu'ils œuvrent ensemble à la mise en œuvre de systèmes CRVS fonctionnels sur le continent. Il a souligné que les pays étaient à des étapes différentes de la mise en œuvre et qu'il fallait adapter l'appui à leurs besoins.

76. Le représentant de la BAD a déclaré que les questions importantes concernant le renforcement des CRVS portaient sur l'intensification du plaidoyer visant à mieux faire connaître les CRVS aux décideurs ; la coordination entre les principales parties prenantes et la promotion de la participation du secteur privé au financement de l'appui aux systèmes CRVS fonctionnant bien dans la région et la mise à profit de ces systèmes. Il a réaffirmé que la BAD mobiliserait des ressources à l'appui des CRVS comme elle le faisait pour d'autres efforts de développement, tels que ceux portant sur les TIC et les statistiques agricoles. Il a indiqué que pour accéder au fonds opérationnel de la Banque, l'autorisation des ministres des finances était requise. Il a ajouté que le Fonds d'affectation spéciale constituait une autre source potentielle de financement des activités liées aux CRVS et que la Banque avait organisé des cours de formation pour améliorer les efforts de développement dans la région. Il a précisé que, parallèlement au financement, la BAD avait élaboré des cours de formation (comme mentionné ci-dessus) par l'intermédiaire de son Institut africain de développement. Ce dernier fournissait aux pays des services de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des projets.

77. Le représentant de la CEA a souligné que des efforts concertés de coordination devaient être déployés au niveau national par différents ministères et partenaires de développement, et au niveau régional par des partenaires, pour renforcer les efforts financiers et techniques d'amélioration des CRVS. Selon l'intervenant, il était crucial d'identifier les bons partenaires désireux de soutenir et de financer des projets avec un objectif commun afin d'éviter le double emploi et d'assurer une utilisation efficace des ressources. Les gouvernements devaient s'approprier les efforts concernant les CRVS et engager des ressources suffisantes pour améliorer ces systèmes au niveau national. Pour une coordination efficace au niveau régional, la CEA travaillait avec différents partenaires par l'intermédiaire des représentants régionaux du groupe de base des CRVS. L'intervenant a ajouté que la signature d'un mémorandum d'accord assurerait l'existence d'un mécanisme majeur d'appui aux initiatives régionales concernant les CRVS. La CEA menait une étude qui démontrerait les avantages socioéconomiques des de ces systèmes. Les résultats devraient renforcer la cause des CRVS et permettre ainsi d'accroître la mobilisation de financement et engager un dialogue sur les politiques.

78. Le représentant de l'UNICEF a déclaré que son organisation travaillait avec d'autres partenaires de développement pour améliorer l'enregistrement des naissances et des décès et avec les États membres pour traiter les situations nationales spécifiques des pays. Il a été souligné que l'UNICEF n'était pas une institution donatrice, mais qu'elle travaillait avec le secteur public, les universités, les organisations non gouvernementales et les partenaires du secteur privé.

79. Le représentant de l'OMS a indiqué que le plus grand défi consistait à produire des données fiables qui couvraient des pays entiers en temps réel. Il a été noté que des difficultés subsistaient, notamment dans les domaines suivants : gouvernance, direction, financement et ressources humaines.

80. Le représentant du Mécanisme de financement mondial a noté que les CRVS n'avaient pas été suffisamment financés par le passé. À ce jour, 12 pays africains avaient bénéficié du financement du Mécanisme et le financement pour 6 autres pays était en cours d'examen. L'orateur a fait valoir que les ministères de la santé de l'Afrique étaient des partenaires importants et que le Mécanisme travaillait en collaboration avec l'UNICEF, l'OMS et d'autres parties prenantes. Les principales difficultés relevées concernaient la durabilité, la gestion d'une coordination efficace au niveau national, le financement insuffisant de la part des pays pour mettre en œuvre leur plan d'amélioration des CRVS et la coordination entre les partenaires de développement engagés dans des activités parallèles.

Recommandations

81. Les recommandations suivantes ont été faites :

a) Créer un fonds d'affectation spéciale et de garantie pour l'initiative du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ;

b) Mettre en place des initiatives de renforcement des capacités pour des systèmes d'enregistrement civil efficaces et afin d'obtenir des statistiques de bonne qualité ;

c) Assurer une coordination efficace aux niveaux national et régional avec les partenaires de développement, les représentants du gouvernement et les institutions panafricaines ;

d) Renforcer la capacité des structures de santé et des services CRVS en vue d'améliorer l'efficacité et la fiabilité ;

e) Promouvoir des partenariats solides entre les ministères chargés des télécommunications, de la santé et de l'enregistrement des faits d'état civil afin de faciliter la collecte et le traitement des données

f) Organiser un atelier en 2018 à Nouakchott destiné au renforcement des capacités des États membres en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sous la direction de la CUA et en collaboration avec la CEA, la BAD et d'autres partenaires.

XI. Neuvième séance : Conclusions et recommandations

82. Le rapport de la réunion du groupe d'experts a été adopté avec des modifications.

XII. Clôture de la réunion

83. La réunion du groupe d'experts a été déclarée close à 19 h 20.